

**Provisions pour prêts
Rapport d'audit
Rapport n° 18/15
7 décembre 2015**

Diffusion

Destinataires : Président et chef de la direction

Premier vice-président et chef de la direction financière

Premier vice-président et chef de la gestion des risques

Vice-président et contrôleur général

Vice-président, Gestion des risques

Directeur de groupe, Comptabilité générale

Directeur de groupe, Gestion du risque de crédit

c. c. :

Premier vice-président, Affaires générales et secrétariat

Premier vice-président, Ressources humaines et Communications

Premier vice-président, Développement des affaires

Premier vice-président, Assurances

Premier vice-président, Financement et Investissements

Premier vice-président, Solutions d'affaires et Innovation

Directeur de groupe, Transfert des risques et Risques spéciaux

Directeur de groupe, Relations avec les parties intéressées et Planification

Directeur principal, Bureau du vérificateur général

Directeur, Bureau du vérificateur général

Équipe de vérification

Ramesh Baddepudi

Muhammad Abid

Vice-présidente, Vérification interne

Monica Ryan

Table des matières

Introduction 3

Objectif et étendue de l’audit..... 3

Opinion de la Vérification interne..... 3

Constatations de l’audit et plans d’action 4

Conclusion 5

Introduction

Conformément à notre plan d'audit de 2015, la Vérification interne a effectué l'audit du processus entourant les provisions pour prêts. Les provisions pour prêts représentent une estimation des pertes probables sur les prêts et sur les engagements et garanties de prêts. Cette estimation est fondée sur le modèle de la perte subie et s'applique aux provisions collectives et individuelles. Le solde du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts s'élevait 1,5 milliard de dollars au 30 septembre 2015. Ce solde est largement établi en fonction d'estimations. Les principaux facteurs entrant dans le calcul des provisions pour prêts sont le montant des engagements au titre des prêts, l'exposition en cas de défaut, la perte en cas de défaut (PCD) et la probabilité de défaut de paiement (PD).

Objectif et étendue de l'audit

L'objectif global de cet audit était d'évaluer les contrôles relatifs à la méthode d'établissement des provisions et aux outils de calcul connexes. Ainsi, nous avons examiné :

- ✓ les procédures liées aux provisions pour prêts;
- ✓ le respect des IFRS, principalement au regard de la méthodologie – la présentation et le contenu des états financiers de fin d'exercice n'ont pas été examinés;
- ✓ les facteurs entrant dans le calcul des provisions individuelles pour les prêts dépréciés et des provisions collectives;
- ✓ l'intégrité des données saisies ainsi que la source et le cheminement des données utilisées relativement aux provisions;
- ✓ les rajustements manuels;
- ✓ les contrôles liés aux outils informatiques destinés aux utilisateurs.

Nous avons entre autres analysé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus de provisions pour prêts. La façon dont sont déterminées la PCD et la PD, des données établies par le modèle, n'a pas été prise en compte dans cet audit, puisqu'elle entrerait dans le périmètre d'autres audits récents.

L'audit portait sur la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Opinion de la Vérification interne

Selon nous, le processus de provisions pour prêts est **bien contrôlé**¹. Nous avons constaté que les principaux contrôles se rapportant à la méthode d'établissement des provisions et aux activités connexes ont été bien conçus et fonctionnent comme prévu. Certains problèmes modérés ont été relevés et sont décrits ci-après. La direction s'est engagée à prendre les mesures correctives nécessaires au plus tard au deuxième trimestre de 2016.

¹ Nos opinions d'audit standards sont les suivantes :

- **Contrôle rigoureux** : Les contrôles clés ont bien été conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires sont en place. Les objectifs du processus audité seront très probablement atteints.
- **Bien contrôlé** : Les contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent de manière efficace comme prévu. Les objectifs du processus audité seront probablement atteints.
- **Possibilités d'amélioration des contrôles** : Un ou plusieurs contrôles clés sont absents, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue financier et/ou de celui de la réputation, l'incidence sur le processus audité n'est pas négligeable. De promptes mesures s'imposent.
- **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés sont absents, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne seront probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus audité est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

Constatations de l'audit et plans d'action

1. Procédures liées aux provisions pour prêts

Un guide décrivant les procédures mensuelles liées aux provisions pour prêts et un autre portant sur les taux de provisions pour prêts dépréciés qui contient de l'information importante sur le processus de provisions de fin de mois sont mis à jour au besoin par les membres de l'équipe pour leur propre usage. Cependant, rien n'indique que les mises à jour sont examinées ou validées par le responsable du processus. De plus, les responsabilités de chaque membre de l'équipe ne sont pas établies dans les guides, et certaines de leurs sections doivent être actualisées pour refléter les pratiques actuelles. Par exemple, il serait bon de clarifier comment on peut utiliser la moyenne pondérée des durées jusqu'à échéance à la place des périodes de survenance des pertes pour calculer les provisions pour prêts. Il est important d'examiner et d'approuver les documents de procédures pour assurer la validité et l'exhaustivité des documents et des formations connexes ainsi que la continuité du processus. La direction a convenu de mettre en place une marche à suivre pour la mise à jour annuelle (ou plus fréquente, au besoin) des documents de procédures, ainsi que pour l'examen et l'approbation de ces documents par le responsable du processus.

Constatation de l'audit – Problème modéré²

Responsable de l'intervention – Francis Mensah (directeur de groupe, Comptabilité générale)

Date d'échéance – Mise en œuvre de toutes les mesures d'ici le premier trimestre de 2016.

2. Vérification du calcul des provisions pour prêts et des données sous-jacentes

À la fin de chaque mois, un directeur vérifie les calculs relatifs aux provisions pour prêts et les données sous-jacentes au moyen d'une liste de contrôle. Ce processus est un contrôle clé qui assure l'exactitude, l'exhaustivité et l'intégrité des calculs et des données. Durant notre audit, nous avons constaté que, sur une des quatre listes de contrôle mensuelles de notre échantillon, rien n'indiquait qu'un directeur avait réalisé les vérifications nécessaires. Après une enquête plus poussée, nous avons obtenu la confirmation que les vérifications avaient bel et bien été effectuées, mais qu'elles n'avaient pas été consignées dans la liste de contrôle. La direction a convenu d'améliorer le processus actuel et de conserver des traces écrites de la vérification et de l'approbation de l'ensemble de données utilisé dans le calcul des provisions une fois la liste de contrôle du directeur remplie.

Par ailleurs, dans le cadre de la vérification des calculs liés aux provisions pour prêts et des données sous-jacentes, les données sur les engagements au titre des prêts utilisées dans les calculs font l'objet d'un rapprochement avec les données de la base de données source. Si tous les éléments de notre échantillon ont bien été rapprochés, dans un cas, il n'y avait aucune trace de la vérification du rapprochement mensuel. La direction a convenu de s'assurer que le vérificateur des calculs relatifs aux provisions pour prêts et des

² Les constatations de l'audit sont établies comme suit :

- **Problème majeur** : Un contrôle clé est absent, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu, et le risque financier et/ou de réputation n'est pas négligeable. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives s'imposent pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.
- **Problème modéré** : Un contrôle clé est absent, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu, et le risque financier et/ou de réputation pour le processus n'est pas négligeable. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives s'imposent pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont économiquement efficaces.
- **Problème mineur** : Faiblesse dans la conception et/ou le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable que l'atteinte des objectifs soit compromise. Il est recommandé de mettre en place des mesures correctives pour rentabiliser les contrôles.

données sous-jacentes laisse aussi des traces de la vérification du rapprochement des engagements au titre des prêts.

Finalement, EDC gère activement les risques en concluant des conventions de transactions avec des institutions financières pour réduire son exposition à certains débiteurs. Ces conventions d'assurance transfèrent le risque à l'assureur tiers. Dans le contexte des provisions pour prêts, les rajustements qu'il faut effectuer en fonction de la participation non financée aux risques et de l'assurance réduisant les risques sont calculés manuellement par l'Équipe de la comptabilité des prêts, car la configuration actuelle des systèmes de provisions ne permet pas d'intégrer ces données dans l'ensemble utilisé pour les calculs. Lors de l'audit des classeurs préparés manuellement pour le calcul des rajustements par débiteur, nous avons constaté que rien n'indique que ceux-ci sont examinés par une deuxième personne. Nous avons obtenu la confirmation que les rajustements sont effectivement vérifiés dans le cadre du calcul des provisions pour prêts, mais aucune trace de cette vérification n'est conservée. La direction a convenu d'ajouter la vérification des rajustements à la liste de contrôle pour que l'exactitude de ceux-ci soit assurée. De plus, nous avons appris que la direction a entrepris des efforts en vue de la configuration de flux de données automatisés grâce auxquels les données sur la participation non financée aux risques et l'assurance réduisant les risques seront intégrées directement à l'ensemble relatif aux provisions pour prêts.

Constatation de l'audit – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Francis Mensah (directeur de groupe, Comptabilité générale)

Date d'échéance – Mise en œuvre de toutes les mesures d'ici le quatrième trimestre de 2015.

3. Lignes directrices et principes généraux de l'évaluation des nantissements dans le secteur de l'aéronautique

Durant l'audit, nous avons pu confirmer que, en ce qui concerne les données et les montants relatifs aux provisions pour prêts dans le secteur de l'aéronautique, l'Équipe de l'aéronautique du RMO conservait suffisamment d'éléments justificatifs, notamment des données d'évaluation provenant d'Ascend, une société d'experts-conseils qui se spécialise dans l'évaluation des aéronefs et des hélicoptères. Nous avons toutefois constaté qu'il n'existe pas de lignes directrices sur la méthode d'évaluation ou sur les principaux critères appliqués par l'Équipe de l'aéronautique pour établir ses jugements et ses hypothèses dans le cadre de l'évaluation des aéronefs et des coûts de reprise de possession, entre autres. Il est nécessaire d'adopter de telles lignes directrices pour assurer l'uniformité, faciliter la formation et constituer la base des estimations et des hypothèses. La direction a convenu de préparer un document de lignes directrices et de principes d'évaluation dans lequel seront expliqués le raisonnement et le type de jugements qu'il faut adopter lors de l'évaluation des nantissements dans le secteur de l'aéronautique.

Constatation de l'audit – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Yves L'Heureux (directeur de groupe, Gestion du risque de crédit)

Date d'échéance – Mise en œuvre de toutes les mesures d'ici le deuxième trimestre de 2016.

Conclusion

Les constatations et les recommandations de l'audit ont été communiquées à la direction, qui les a acceptées et a élaboré des plans d'action dont la mise en œuvre devrait se faire au plus tard au deuxième trimestre de 2016.

Nous tenons à remercier la direction de l'appui offert tout au long de l'audit.